

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة البيئة و جودة الحياة
Ministère de l'Environnement et de la Qualité de la Vie
المركز الوطني لتكنولوجيات إنتاج أكثر نقاء
Centre National des Technologies de Production plus Propre
" C.N.T.P.P "



40, Boulevard Colonel Bougarra, El Biar, Alger
Tel: 044 31 77 09, Fax : 044 31 77 71
Site web : www.cntpp.dz
E-mail : ttp@cntpp.dz

Consultation N° 01 /2026

CAHIER DES CHARGES

Relative à :

ACHAT DES FOURNITURES DE BUREAU

" 2026 "

SOMMAIRE

I – INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

ARTICLE 01 : OBJET DU CAHIER DES CHARGES.....	05
ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION.....	05
ARTICLE 03 : ELIGIBILITE DES CANDIDATS.....	05
ARTICLE 04 : DEFINITION DES TERMES UTILISES DANS LE PRESENT CAHIER DES CHARGES.....	05
ARTICLE 05 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES.....	05
ARTICLE 06 : DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE.....	06
ARTICLE 07 : LANGUE DE L'OFFRE.....	07
ARTICLE 08 : PRESENTATION DES OFFRES.....	07
ARTICLE 09 : DUREE DE PREPARATION DES OFFRES.....	08
ARTICLE 10 : DATE ET HEURE DE DEPOT DES OFFRES.....	08
ARTICLE 11 : OUVERTURE DES PLIS.....	08
ARTICLE 12 : EVALUATION DES OFFRES.....	08
ARTICLE 13 : MARGE DE PREFERENCE.....	10
ARTICLE 14 : REJET D'UNE OFFRE OU ANNULATION DE LA CONSULTATION.....	11
ARTICLE 15 : ATTRIBUTION DE LA CONVENTION.....	11
ARTICLE 16 : CLAUSE DE PRINCIPE.....	11

II – CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

ARTICLE 01 : OBJET DE LA CONVENTION.....	14
ARTICLE02 : MODE DE PASSATION.....	14
ARTICLE 03 : DOCUMENTS CONTRACTUELS.....	14
ARTICLE 04 : MONTANT DE LA CONVENTION.....	14
ARTICLE 05 : PRIX.....	15
ARTICLE 06 : EXECUTION DE LA COMMANDE.....	15
ARTICLE 07 : DELAI DE LIVRAISON A COMPTER DE LA RECEPTION DU BON DE COMMANDE.....	15
ARTICLE 08 : LIEU DE LIVRAISON.....	15
ARTICLE 09 : CONDITIONS DE REGLEMENT.....	15
ARTICLE 10 : DELAI DE MANDATEMENT.....	15
ARTICLE 11 : DOMICILIATION BANCAIRE.....	15
ARTICLE 12 : RECEPTION PROVISOIRE.....	15
ARTICLE 13 : DELAI DE GARANTIE.....	16
ARTICLE 14 : RECEPTION DEFINITIVE.....	16
ARTICLE 15 : RETENUE DE BONNE EXECUTION.....	16
ARTICLE 16 : RETENUE DE GARANTIE.....	16
ARTICLE 17 : PENALITES DE RETARD.....	16
ARTICLE 18 : CAS DE FORCE MAJEURE.....	17
ARTICLE 19 : REGLEMENT DES LITIGES.....	17
ARTICLE 20 : CONDITIONS DE RESILIATION.....	17
ARTICLE 21 : AVENENTS.....	17
ARTICLE 22 : DROITS DE TIMBRE ET DROITS D'ENREGISTREMENT.....	18
ARTICLE 23 : ENTREE EN VIGUEUR.....	18

III- ANNEXES

BORDEREAUX DES PRIX UNITAIRE.....	21
DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF.....	24
LETRE DE SOUMISSION.....	25
DECLARATION A SOUSCRIRE.....	28
DECLARATION DE CANDIDATURE.....	32
DECLARATION DE PROBITE.....	36



I- Instructions Aux Soumissionnaires



ARTICLE 01 : OBJET DU CAHIER DES CHARGES

Le présent cahier des charges a pour objet le lancement d'une consultation relative à « **l'Achat des fournitures de bureau** » et ce, conformément aux caractéristiques figurants au bordereau des prix unitaires et au détail quantitatif et estimatif ci-joint.

ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION

Ce cahier des charges est passé conformément au disposition de l'article 33 de la loi n°23-12 du 05/08/2023 et les articles 13 et 34 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, et délégation de service publics.

ARTICLE 03 : ELIGIBILITE DES CANDIDATS

La présente consultation à commande s'adresse aux fabricants, représentant agréé et / ou exclusif Commerçant (import /export, commerce en gros, commerce en détail) justifiant leurs capacités par les documents suivants :

- Fabricant : attestation de fabricant délivrée par la chambre du commerce ou entité habilitée ;
- Représentant exclusif : contrat ou lettre d'exclusivité ;
- Représentant agréé : lettre ou contrat d'agrément ;
- Commerçant : registre de commerce qualifié dans le domaine d'activité exigé.

NB : dans tous les cas le registre de commerce doit obligatoirement faire mention aux activités de commercialisation et/ou vente des fournitures de bureau.

ARTICLE 04 : DEFINITION DES TERMES UTILISENT DANS LE PRESENT CAHIER DES CHARGES

Le service contractant : désigne le maître de l'ouvrage ou l'administration en se référant à l'EPIC CNTPP.

Le soumissionnaire : désigne le candidat qui a présenté une offre en vue d'exécuter les prestations, objet de la consultation.

Le partenaire cocontractant : désigne le prestataire qui a été retenu en vue de produire les prestations, objet de la consultation.

La convention : désigne la procédure passée entre le service contractant et le cocontractant et se définit par les clauses et conditions auxquelles les deux parties adhèrent pleinement en vue de l'exécution des prestations, objet de la consultation.

ARTICLE 05 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES

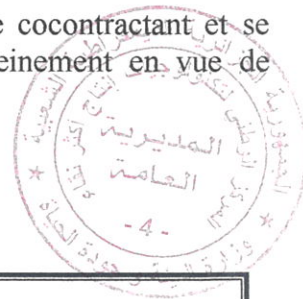
Le cahier des charges sera retiré auprès de l'EPIC CNTPP, au niveau de :

**Centre National des Technologies de Production plus Propre
Service des Marchés**

40, Boulevard Colonel Bougarra, El Biar, Alger

Tel : 044 31 77 09 / Fax : 044 31 77 71

Ou le télécharger sur le Site web : www.cntpp.dz



ARTICLE 06 : DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE

Les offres doivent comprendre un dossier de candidature, une offre technique ainsi qu'une offre financière.

1 – Le dossier de candidature contient :

- Une déclaration de candidature renseignée, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire, selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges ;
- Une déclaration de probité renseignée, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire, selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges ;
- Une copie du statut du soumissionnaire dans le cas où celui-ci est une société commerciale ;
- L'extrait de casier judiciaire du soumissionnaire ;
- Une délégation du pouvoir de signature dans le cas où le signataire de l'offre n'est pas le soumissionnaire lui-même ;
- Une copie de l'extrait du registre de commerce électronique portant obligatoirement l'activité visée par le cahier des charges (commercialisation, vente en gros ou en détail de fourniture de bureau) ;
- Attestation de fabricant délivrée par la chambre de commerce ou entité habilitée, ou Contrat d'exclusivité (ou lettre d'exclusivité) ou lettre d'agrément(ou contrat d'agrément) ;
- L'extrait de rôle du soumissionnaire, apuré ou avec échéancier de paiement, daté de moins de trois (03) mois, délivré par les services des impôts compétents ;
- Une copie de la carte ou du document portant le numéro d'identification fiscale ;
- Les attestations de mise à jour vis-à-vis des organismes de sécurité sociale (CNAS-CASNOS) ;
- Une copie de l'attestation de dépôt légal des comptes sociaux relatifs à l'année 2025, délivrée par les services du Centre National du Registre de Commerce, pour les soumissionnaires ayant le statut de société commerciale.

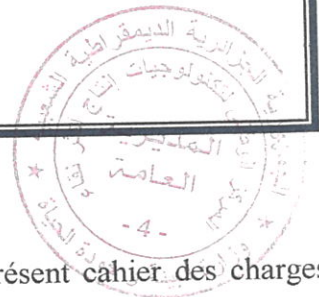
Le dossier de candidature doit être inséré dans une enveloppe à part fermée, ne comportant que les mentions suivantes :

Dénomination de l'entreprise :.....

Consultation N° 01/2026

« L'Achats des fournitures de bureaux »

« Dossier de Candidature »



2 – L'Offre Technique contient :

- Une déclaration à souscrire selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges, renseignée, datée et signée par le soumissionnaire ;
- Le présent cahier des charges, revêtu en sa dernière page, du cachet et de la signature du soumissionnaire, précédés de la mention manuscrite « Lu et accepté », avec toutes les pages paraphées par ses soins ;
- Les références professionnelles du soumissionnaire appuyées par des attestations de bonne exécution et/ou des conventions et/ou des PV de réception provisoire et/ou définitive délivrés par les maîtres d'ouvrages concernés ;
- Engagement daté, signé et cacheté indiquant le délai de livraison des fournitures à compter de la remise du bon de commande ;
- Catalogues, des fournitures proposée appuyés par des photos réelles ;
- Fiche technique des articles liés à l'outil informatique

NB : Toutes les pièces fournies doivent être en cours de validité. Les documents servants à la notation des offres ne peuvent faire l'objet d'un complément.

L'offre technique doit être insérée dans une enveloppe à part fermée, ne comportant que les mentions suivantes :

Dénomination de l'entreprise :.....
Consultation N° 01/2026
« L'Achats des fournitures de bureaux »
« Offre Technique »

3 – L'Offre financière contient :

- Une lettre de soumission renseignée, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire, établie selon le modèle figurant en annexe du présent cahier des charges ;
- Le bordereau des prix unitaires hors taxes, daté et revêtu du cachet et de la signature du soumissionnaire, établi selon le modèle figurant en annexe du présent cahier des charges ;
- Le détail quantitatif et estimatif en hors taxes et en toutes taxes comprises, daté et revêtu du cachet et de la signature du soumissionnaire, établi selon le modèle figurant en annexe du présent cahier des charges

L'Offre financière doit être insérée dans une enveloppe à part fermée, ne comportant que les mentions suivantes :

Dénomination de l'entreprise :.....
Consultation N° 01/2026
« L'Achats des fournitures de bureaux »
« Offre Financière »



ARTICLE 07 : LANGUE DE L'OFFRE

Les documents constituant le dossier de l'offre doivent être rédigés en langue arabe ou en langue française.

ARTICLE 08 : PRESENTATION DES OFFRES

Les trois enveloppes ci-dessus, comportant le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière, doivent être insérées dans une enveloppe unique, cachetée et anonyme, ne comportant que les indications suivantes :

« A n'ouvrir que par la Commission d'Ouverture des Plis et d'Évaluation des Offres »
Consultation N° : 01/2026
« L'Achats des fournitures de bureaux »

ARTICLE 09 : DUREE DE PREPARATION DES OFFRES

Un délai de préparation des offres de **dix (10) jours**, à compter de la 1^{ère} publication de l'avis de la consultation publié sur le site web du CNTPP, est accordé aux soumissionnaires.

ARTICLE 10 : DATE ET HEURE DE DEPOT DES OFFRES

Le dépôt des offres est fixé au **27 AVR 2026** avant **12h00 (heure limite)** au siège du CNTPP sis à **40, Boulevard Colonel Bougarra, El Biar, Alger**

Le service contractant peut, quand les circonstances le justifient, **proroger la durée de préparation des offres**. Dans ce cas, il en informe les soumissionnaires par tout moyen.

ARTICLE 11 : OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis est effectuée par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres du service contractant, le jour correspondant à la date de dépôt des offres telle qu'indiquée à l'article (10) ci-dessus, à **14h30**, en séance publique, l'ensemble des candidats sont invité à y assister, et ce, conformément aux dispositions de la loi n°23-12 du 05/08/2023 et du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, notamment son article 71.

ARTICLE 12 : EVALUATION DES OFFRES

L'évaluation des offres sera assurée par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres du service contractant, conformément aux dispositions de la loi n°23-12 du 05 Aout 2023 et du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, notamment son article (72).

1 – Première étape : Vérification de la conformité des offres


La commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres entamera son travail par la vérification des offres par rapport au contenu du présent cahier des charges. Toute offre non conforme à celui-ci sera rejetée.

2 – Deuxième étape : Notation des offres (Système de notation)

Conformément aux dispositions de la loi n°23-12 du 05 Aout 2023 et les articles (54) et (72) du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'évaluation des offres sera effectuée selon les critères ci-dessous :

- Evaluation technique sur **(70)** points
- Evaluation financière sur **(30)** points

A- Evaluation technique : (70) Points

Critères	Notation
<p>1- Statut du soumissionnaire :.....10 points</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fabricant :..... 10 points - Représentant agréé et / ou exclusif :..... 08points - Commerçant (import /export, commerce en gros, commerce en détail)... 06points <p>Justificatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fabricant : attestation de fabricant délivrée par la chambre du commerce ou entité habilitée - Représentant exclusif : contrat ou lettre d'exclusivité - Représentant agréé : lettre ou contrat d'agrément - Commerçant : registre de commerce électronique <p>NB : dans tous les cas le registre de commerce doit obligatoirement faire mention aux activités de commercialisation et/ou vente des fournitures de bureau.</p>	<p>10 points</p>
<p>1.a. Références professionnelles du soumissionnaire :20 points</p> <ul style="list-style-type: none"> - 01(une) attestation et/ou convention et/ou PV de réception.....08pts - 02(deux) attestations et/ou conventions et/ou PV de réception.....10 pts - 03(trois) attestations et/ou conventions et/ou PV de réception.....15 pts - 04(quatre) et plus attestations et/ou conventions et/ou PV de réception.....20 pts <p>Justificatif :</p> <p>Le soumissionnaire doit présenter des Procès- verbal de réception provisoire et/ou définitive et/ou des conventions et/ou des attestations de bonne exécution pour la commercialisation des produits similaires à ceux du cahier des charges (fournitures de bureau).</p>	<p>20 points</p>
<p>2- Délai de livraison à compter de la remise du bon de commande :..20 points</p> <p>Le délai d'exécution le plus court se verra attribué la note complète, soit 20 points. Pour les autres, la note sera calculée comme suit :</p> <p style="text-align: center;">Note de délai (ND) = $(20 \times \text{Délai de livraison le plus court})$ Délai de l'offre considérée</p> <p>Justificatif :</p> <p>Le soumissionnaire doit présenter un engagement du délai de livraison à compter de la remise du bon de commande.</p>	<p>20 points</p> 
<p>3- Qualité du produits (échantillon et fiche technique).....20 points</p> <p>Cette note sera attribuée par les membres de la commission sur appréciation des échantillons sur des catalogues présentés par les soumissionnaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Très bonne qualité 20 points - Bonne qualité 20 points - Qualité moyenne 10 points - Mauvaise qualité 00 point 	<p>20 points</p>
<p>Note Totale</p>	<p>70 points</p>

Note éliminatoire : Les offres qui auront obtenu une note technique inférieure à **35/70** points seront rejetées.

Correction des erreurs éventuelles de l'offre financière :

Les offres financières se rapportant aux offres conformes au cahier des charges et non éliminées, seront vérifiées par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres qui procédera à la rectification des erreurs de calcul éventuelles selon ce qui suit :

- Lorsqu'il existe une différence entre le montant en chiffres et le montant en lettres, le montant en lettres fera foi ;
- Lorsqu'il existe une différence entre un prix unitaire et le montant total obtenu, en effectuant le produit du prix unitaire par la quantité, le prix unitaire fera foi, à moins que la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres n'estime qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le montant total cité fera foi et le taux unitaire sera corrigé.

Le montant figurant dans le détail quantitatif et estimatif sera rectifié par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres, conformément à la procédure décrite ci-dessus.

B – Notation des offres financières :

Après vérification et correction des erreurs, les offres financières seront notées par la commission d'évaluation des offres selon ce qui suit :

L'Offre financière la moins disant (MM) se verra attribuer **30** points

Les autres offres financières se verront attribuer une note inversement proportionnelle et égale à :

$$N = \frac{MM \times 30 \text{ points}}{MN}$$

Où :

N = Note à attribuer.

MM = Montant de l'offre la moins disant.

MN = Montant de l'offre considérée.



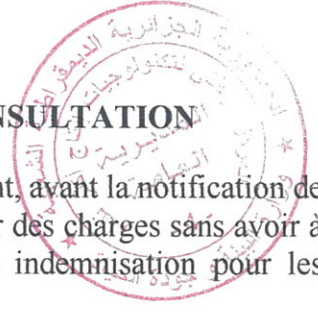
3 – Troisième étape : Choix de la meilleure offre

L'offre qui obtiendra la note globale la plus élevée par l'addition des notes attribuées (offre technique + offre financière), sera retenue.

En cas d'égalité des notes globales attribuées à deux ou plusieurs offres, l'offre retenue est l'offre la **moins-disante des offres ayant obtenues une égalité lors de la notation.**

ARTICLE 13 : MARGE DE PREFERENCE

Conformément aux dispositions de l'article (83) du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public une marge de préférence sera accordée aux produits d'origine algérienne et ou aux entreprises de droit algérien, dont le capital est détenu majoritairement par des nationaux résidents sur présentation d'un certificat d'origine algérienne délivré par la chambre de commerce et d'industrie ce taux est appliqué sur le montant global de l'offre en hors taxe celle-ci est accordée au stade de l'évaluation des offres .



ARTICLE 14 : REJET D'UNE OFFRE OU ANNULATION DE LA CONSULTATION

Le service contractant se réserve, par ailleurs, le droit d'annuler, à tout moment, avant la notification de la convention, la procédure de la consultation faisant l'objet du présent cahier des charges sans avoir à en justifier les raisons et sans que cela n'ouvre droit à une quelconque indemnisation pour les soumissionnaires.

ARTICLE 15 : ATTRIBUTION DE LA CONVENTION

Conformément aux dispositions de la loi n°23-12 du 05 Aout 2023 et l'article (72) du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la convention sera attribuée au soumissionnaire **l'offre la mieux disante** (qualité, prix), parmi les offres qualifiées techniquement.

ARTICLE 16 : CLAUSE DE PRINCIPE

Toutes les clauses contraires à la législation et à la réglementation en vigueur sont nulles et de nul effet.

Fait à....., le
«.....». (*)
(Nom qualité et signature du soumissionnaire)

(*) : Remplir le vide par la mention manuscrite « lu est accepté »

II- Cahier des Prescription Spéciales



Convention conclue entre ;

Centre National des Technologies de Production plus Propre« CNTPP»

Représenté par **Monsieur ARAB Karim** le Chargé de la Gestion ci-après désigné par l'expression « Service contractant »

D'une part,

Et,

L'Entreprise:....., représentée par
..... demeurant à :.....
désigné dans tout ce qui suit par « Le partenaire cocontractant »



D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 01 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention à commandes a pour objet de fixer les conditions de : « **L'Achat des fournitures de bureau** » et ce, conformément aux caractéristiques figurant au bordereau des prix unitaires et au détail quantitatif et estimatif ci-joint.

ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION

La présente convention à commande est passée suite à une consultation conformément à la disposition de l'article 33 de la loi n°23-12 du 05 Aout 2023 et les articles (13) et (34) du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, et délégation de service publics.

ARTICLE 03 : DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents contractuels constituant la présente convention sont :

- La lettre de soumission ;
- La déclaration à souscrire ;
- La déclaration de probité ;
- Le présent Cahier des Prescriptions Spéciales ;
- Le Bordereaux des Prix Unitaires (BPU) ;
- Le Détail Quantitatif et Estimatif (DQE).



ARTICLE 04 : MONTANT DE LA CONVENTION

➤ **Montant Minimum :**

Le Montant en Chiffres :

Montant en Hors Taxes en DA : DA en HT

Montant de la TVA à 19% : DA

Montant en Toutes Taxes Comprises : DA TTC

Le Montant en Lettres :

Montant en Hors Taxes en DA : DA en HT

Montant de la TVA à 19% : DA

Montant en Toutes Taxes Comprises : DA TTC

➤ **Montant Maximum :**

Le Montant en Chiffres :

Montant en Hors Taxes en DA : DA en HT

Montant de la TVA à 19% : DA

Montant en Toutes Taxes Comprises : DA TTC

Le Montant en Lettres :

Montant en Hors Taxes en DA : DA en HT

Montant de la TVA à 19% : DA

Montant en Toutes Taxes Comprises : DA TTC

ARTICLE 05 : PRIX

Les prix unitaires des fournitures faisant l'objet de la présente convention sont ceux figurant au bordereau des prix unitaires ci-joint.

Ces prix unitaires sont fermes, non actualisables et non révisables* durant la première année et la deuxième en cas de reconduction. En tout état de cause, toute révision à la hausse des prix est soumise à la présentation des justifications nécessaires (factures d'achats ou de services) et à la négociation des prix.

ARTICLE 06 : EXECUTION DE LA COMMANDE

La fourniture des articles objet de la présente convention sera exécutée sur la base de bons de commandes signés par le service contractant et ce après la mise en vigueur de la convention qui interviendra après la signature de la convention par les deux parties contractante et l'établissement d'un ODS par le service contractant à l'adresse du partenaire cocontractant.

ARTICLE 07 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention à commande est conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite de reconduction pendant deux (02) ans conformément à l'article 34 du décret présidentiel N°15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

ARTICLE 08 : DELAI DE LIVRAISON A COMPTE DE LA RECEPTION DU BON DE COMMANDE

Le délai de livraison des fournitures après réception du bon de commande est fixé à(...) jours.

ARTICLE 09 : LIEU DE LIVRAISON

La livraison des fournitures faisant l'objet de la présente convention sera assurée par le cocontractant à l'adresse suivante : **40, Boulevard Colonel Bougarra, El Biar, Alger**

ARTICLE 10 : CONDITIONS DE REGLEMENT

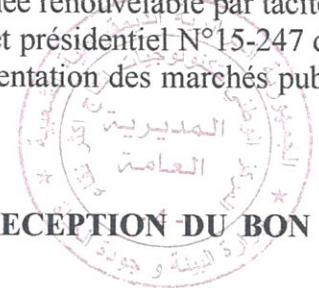
Le règlement des fournitures faisant l'objet de la présente convention à commande sera assuré sur la base de factures établies en quatre (04) exemplaires originaux portant obligatoirement un service fait avec signature, cachet et griffe du responsable habilité, et du bon de commande et ce conformément aux dispositions du décret exécutif n° 05-468 du 10 Décembre 2005 fixant les conditions et les modalités d'établissement de la facture du bon de transfert, du bon de livraison et de la facture récapitulative.

ARTICLE 11 : DELAI DE MANDATEMENT

Le mandatement des factures faisant l'objet de la présente convention sera assuré par virement au compte du cocontractant dans un délai de trente (30) jours à compter de leur réception.

ARTICLE 12 : DOMICILIATION BANCAIRE

Le service contractant se libérera des sommes dues en exécution de la présente convention, en faisant donner crédit au compte ouvert :



- Au nom de :
- Auprès de l'Agence :
- Sous le N° :
- RIB N° :

ARTICLE 13 : RECEPTION PROVISOIRE

La réception provisoire des fournitures faisant l'objet de la présente convention interviendra à l'occasion de la livraison effectuée dans le cadre de la durée de la convention (une année). Elle interviendra dans les mêmes conditions à chaque fois que la convention sera renouvelée.

Cette réception provisoire sera consacrée par l'établissement d'un procès-verbal conjointement signé par les deux parties contractantes.

ARTICLE 14 : DELAI DE GARANTIE

Le délai de garantie des articles fournis dans le cadre de la présente convention est de **un (01) mois** à compter de la date de la signature du PV de réception provisoire.

ARTICLE 15 : RECEPTION DEFINITIVE

La réception définitive des fournitures faisant l'objet de la présente convention sera prononcée après l'expiration du délai de garantie visé à l'article 13 ci-dessus et après levée de toutes les réserves éventuellement formulées par le service contractant.

Cette réception définitive sera sanctionnée par l'établissement d'un procès-verbal conjointement signé par les deux parties contractantes.

ARTICLE 16 : RETENUE DE BONNE EXECUTION

Conformément aux dispositions de la loi n°23-12 du 05 Aout 2023 et l'article 132, du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, une retenue de bonne exécution de la convention égale à (5%) du montant global du marché chaque facture introduite en toutes taxes comprises, est opéré sur chaque facture présentée par le partenaire cocontractant. En cas d'avenant, elle doit être complétée dans les mêmes conditions.

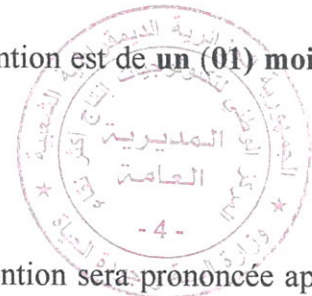
ARTICLE 17 : RETENUE DE GARANTIE

Conformément aux dispositions de la loi n°23-12 du 05 Aout 2023 et l'article 132, du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les provisions constituées par les retenues de bonne exécution cité à l'article 15 ci-dessus sera transformée en retenue de garantie à la date de la réception provisoire.

Restitution de la retenue de garantie se fera par l'établissement de l'attestation de main levée après un (01) mois de la signature du procès-verbal définitive.

ARTICLE 18 : PENALITES DE RETARD

Tout retard dans l'exécution de la commande au-delà du délai contractuel défini à l'article 07 ci-dessus qui ne serait pas du fait du service contractant ou d'un cas de force majeure ; donnera lieu à l'application des pénalités de retards journalières calculées selon la formule suivante :



- **P** : Montant de la pénalité.
- **Nj** : Nombre de jours calendaires de retard
- **M** : Montant du contrat
- **D** : Délai d'exécution exprimé en jours calendrier.

$$P = \frac{M \times Nj}{10 \times D}$$

Dans le cas où le montant des pénalités dépasse 10% du montant de la convention en toutes taxes comprises, le service contractant se réserve le droit de résilier la convention.

ARTICLE 19 : CAS DE FORCE MAJEURE

A/ Définition :

Par force majeure, il est entendu toute circonstance indépendante de la volonté des parties, considérée comme imprévisible, irrésistible au sens de la loi et de la jurisprudence algérienne, survenue postérieurement à la date d'effet de la convention et faisant obstacle à son exécution normale.

B/ Mise en œuvre :

La partie désireuse de se prévaloir d'un cas de force majeure devra le notifier par écrit à l'autre partie dans un délai de sept (07) jours à compter de sa survenance en précisant la nature de l'événement et les dispositions prises pour parer à l'impact de ses effets sur l'exécution des obligations contractuelles.

ARTICLE 20 : REGLEMENT DES LITIGES

Les litiges et différends pouvant résulter de l'exécution de la présente convention devront être réglés par les parties contractantes à l'amiable dans les conditions définies par les dispositions de la loi n°23-12 du 05 Aout 2023 et du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, notamment ses articles 153 et 155.

A défaut de règlement à l'amiable, le litige sera soumis au tribunal territorialement compétent.

ARTICLE 21 : CONDITIONS DE RESILIATION

En cas d'inexécution de ses obligations, le cocontractant sera mis en demeure, par le service contractant, d'avoir à remplir ses engagements contractuels dans un délai déterminé.

Faute par le contractant de remédier à la carence qui lui est imputable dans le délai fixé par la mise en demeure prévue ci-dessus, le service contractant peut, unilatéralement, procéder à la résiliation de la convention.

Le service contractant peut, par ailleurs, pour un motif d'intérêt général justifié, procéder à une résiliation unilatérale de la convention, même sans faute du partenaire cocontractant.

Outre la résiliation unilatérale visée ci-dessus, il peut être également procédé à une résiliation contractuelle du contrat dans les conditions expressément prévues par les dispositions de la loi n°23-12 du 05/08/2023 et du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

ARTICLE 22 : AVENANTS

Toute modification et/ou complément de clauses faisant l'objet de la présente convention seront introduits par voie d'avenant conjointement signé par les deux parties contractantes et ce, conformément aux dispositions de la loi n°23-12 du 05/08/2023 et du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, notamment ses articles 135 à 139.

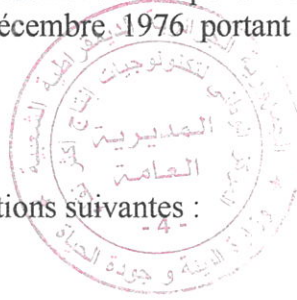
ARTICLE 23 : DROITS DE TIMBRE ET DROITS D'ENREGISTREMENT

La présente convention est dispensée des droits de timbre et des droits d'enregistrement conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 76-103 du 09 Décembre 1976 portant code du timbre, modifiée et complétée, et de l'ordonnance n° 76-105 du 09 Décembre 1976 portant code de l'enregistrement, modifiée et complétée.

ARTICLE 24 : ENTREE EN VIGUEUR

La présente convention entrera en vigueur aux conditions suivantes :

- Sa signature par les deux parties contractantes ;
- Sa notification au partenaire cocontractant.



Fait à....., le.....

Le partenaire cocontractant

Le service contractant



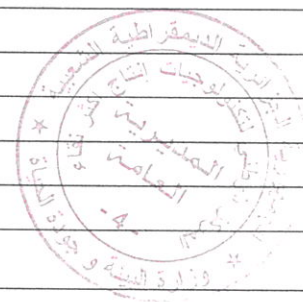
III- ANNEXES

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES
« Achat de Fournitures de Bureau »

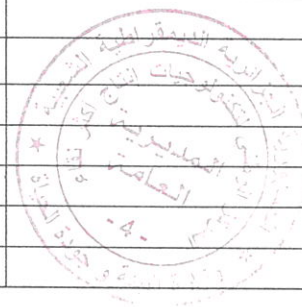


N°	Description	Prix Unitaire HT	
		En chiffre	En lettre
1	Papier Blanc en Ramette		
2	Papier Bristol Uni en Ramette		
3	Ramette page de garde transparente		
4	Feuille papier autocollant en paquet		
5	Classeur à Levier GM		
6	Pochettes Perforée (Paquet de 100)		
7	Sous - Chemise en Ramette		
8	Chemise dossier en Ramette		
9	Registre courrier départ		
10	Registre courrier arrivée		
11	Boite D'archive GM		
12	Boite d'Archive PM		
13	Stylo Bleu (Boite 50 pièce)		
14	Stylo Rouge (Boite 50 pièce)		
15	Stylo Noir (Boite 50 pièce)		
16	Porte Attestation		
17	porte folio avec bloc note		
18	Encre pour Tampon (Bleu)		
19	Encre pour Tampon (Rouge)		
20	Tampon en Boite (Bleu)		
21	Enveloppes F26 A4		
22	Enveloppes F24 A3		
23	Enveloppes F38 radio		
24	Enveloppes F28		
25	Marqueur permanent noir		
26	Rouleau papier fax		
27	Tapis de Souris		
28	Post- it		
29	Flash disque 8GB		
30	Chemise dossier suspendu Paquet		
31	Flipchart pour tableau (roulot)		
32	Registre à 2 mains		
33	Marqueur pour tableau 4 couleurs		

34	papier listing en lot 04 couleurs		
35	Registre à 3 mains		
36	Registre à 5 mains		
37	Antivirus kaspersky (pack de 05 postes)		
38	CD Vierge avec pochette		
39	Chemise à rabat plastique		
40	Parapheur		
41	Baguette a relier (N° 25)		
42	Baguette a relier (N° 16)		
43	Baguette a relier (N° 8)		
44	Baguette a relier (N° 4)		
45	Baguette a relier (N° 14)		
46	Baguette a relier (N° 10)		
47	Baguette a relier (N° 12)		
48	Baguette a relier (N° 6)		
49	Baguette a relier (N° 15)		
50	Agrafes en boîte 24/6		
51	Stylo Correcteur		
52	Souris optique USB		
53	Clavier USB		
54	Agrafeuse 20/6		
55	Trombone en boîte		
56	Feutre Fluorescent V,R,J,B		
57	Scotche Ecolier		
58	Dateur Français/Arabe		
59	Stikers à clavier		
60	Classeur personnalisable 250F		
61	Toner CANON Cartridge 069 cyan (compatible)		
62	Toner CANON Cartridge 069 Jaune (compatible)		
63	Toner CANON Cartridge 069 magenta(compatible)		
64	Toner CANON Cartridge 069 noir (compatible)		
65	Toner CANON Cartridge 069 (Pack Original)		
66	TONER KYOCERA TK 1025/1120		
67	Toner hp laser jet CP 1025 Cyan		
68	Toner HP Laserjet CP1025 jaune		
69	Toner HP Laserjet CP1025 Magenta		
70	Toner HP Laserjet CP1025 Noir		
71	Cartouche Epson XP 312 PACK de 4 couleurs		
72	ENCRE EN FLACON EPSON L3110 Noir		
73	ENCRE EN FLACON EPSON L3110 bleu		
74	ENCRE EN FLACON EPSON L3110 magenta		
75	ENCRE EN FLACON EPSON L3110 jaune		



76	TONER CANON LBP 7018 Noir		
77	TONER CANON LBP 7018 Bleu		
78	TONER CANON LBP 7018 Jaune		
79	TONER CANON LBP 7018 Magenta		
80	TONER CANON LBP 6000/6020		
81	TONER KYOCERA TK 5230 Bleu		
82	TONER KYOCERA TK 5230 Jaune		
83	TONER KYOCERA TK 5230 Magenta		
84	TONER KYOCERA TK 5230 Noir		



Le Partenaire Cocontractant

Le Service Contractant

Alger, le :

Alger, le :

DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF

« Achat de Fournitures de Bureau »



N°	Description	Unité	Q Min	Q Max	Prix Unitaire HT	Prix Total HT Min	Prix Total HT Max
1	Papier Blanc en Ramette	U	150	300			
2	Papier Bristol Uni en Ramette		15	40			
3	Ramette page de garde transparente		10	30			
4	Feuille papier autocollant en paquet		5	12			
5	Classeur à Levier GM		50	100			
6	Pochettes Perforée (Paquet de 100)		15	30			
7	Sous - Chemise en Ramette		5	10			
8	Chemise dossier en Ramette		5	10			
9	Registre courrier départ		8	15			
10	Registre courrier arrivée		8	15			
11	Boite D'archive GM		50	100			
12	Boite d'Archive PM		30	60			
13	Stylo Bleu (Boite 50 pièce)		4	8			
14	Stylo Rouge (Boite 50 pièce)		1	2			
15	Stylo Noir (Boite 50 pièce)		1	2			
16	Porte Attestation		300	400			
17	porte folio avec bloc note		300	400			
18	Encre pour Tampon (Bleu)		5	10			
19	Encre pour Tampon (Rouge)		5	10			
20	Tampon en Boite (Bleu)		5	10			
21	Enveloppes F26 A4		100	250			
22	Enveloppes F24 A3		250	500			
23	Enveloppes F38 radio		100	200			
24	Enveloppes F28		100	200			
25	Marqueur permanent noir		5	10			
26	Rouleau papier fax		15	30			
27	Tapis de Souris		5	10			
28	Post- it		25	50			
29	Flash disque 8GB		300	400			
30	Chemise dossier suspendu Paquet		50	100			
31	Flipchart pour tableau (roulot)		20	30			
32	Registre à 2 mains		15	30			
33	Marqueur pour tableau 4 couleurs		5	10			

34	papier listing en lot 04 couleurs	1	2		
35	Registre à 3 mains	5	10		
36	Registre à 5 mains	1	2		
37	Antivirus kaspersky (pack de 05 postes)	10	15		
38	CD Vierge avec pochette	100	200		
39	Chemise à rabat plastique	100	200		
40	Parapheur	20	50		
41	Baguette a relier (N° 25)	200	300		
42	Baguette a relier (N° 16)	200	300		
43	Baguette a relier (N° 8)	200	300		
44	Baguette a relier (N° 4)	200	300		
45	Baguette a relier (N° 14)	200	300		
46	Baguette a relier (N° 10)	200	300		
47	Baguette a relier (N° 12)	200	300		
48	Baguette a relier (N° 6)	200	300		
49	Baguette a relier (N° 15)	200	400		
50	Agrafes en boîte 24/6	20	40		
51	Stylo Correcteur	20	30		
52	Souris optique USB	5	10		
53	Clavier USB	5	10		
54	Agrafeuse 20/6	5	10		
55	Trombone en boite	25	50		
56	Feutre Fluorescent V,R,J,B	15	30		
57	Scotche Ecolier	10	20		
58	Dateur Français/Arabe	5	10		
59	Stikers à clavier	3	6		
60	Classeur personnalisable 250F	15	30		
61	Toner CANON Cartridge 069 cyan (compatible)	5	8		
62	Toner CANON Cartridge 069 Jaune (compatible)	5	8		
63	Toner CANON Cartridge 069 magenta(compatible)	5	8		
64	Toner CANON Cartridge 069 noir (compatible)	5	10		
65	Toner CANON Cartridge 069 (Pack Original)	2	4		
66	TONER KYOCERA TK 1025/1120	2	5		
67	Toner hp laser jet CP 1025 Cyan	5	10		
68	Toner HP Laserjet CP1025 jaune	5	10		
69	Toner HP Laserjet CP1025 Magenta	5	10		
70	Toner HP Laserjet CP1025 Noir	10	15		
71	Cartouche Epson XP 312 PACK de 4 couleurs	2	4		
72	ENCRE EN FLACON EPSON L3110 Noir	10	15		



73	ENCRE EN FLACON EPSON L3110 bleu	5	12			
74	ENCRE EN FLACON EPSON L3110 magenta	5	12			
75	ENCRE EN FLACON EPSON L3110 jaune	5	12			
76	TONER CANON LBP 7018 Noir	20	30			
77	TONER CANON LBP 7018 Bleu	10	20			
78	TONER CANON LBP 7018 Jaune	10	20			
79	TONER CANON LBP 7018 Magenta	10	20			
80	TONER CANON LBP 6000/6020	30	50			
81	TONER KYOCERA TK 5230 Bleu	10	20			
82	TONER KYOCERA TK 5230 Jaune	5	10			
83	TONER KYOCERA TK 5230 Magenta	5	10			
84	TONER KYOCERA TK 5230 Noir	15	20			
Montant HT en DA						
TVA 19%						
Montant TTC en DA						



Arrêté le présent détail quantitatif et estimatif à la somme totale, en toutes taxes comprises, de :

Montant Min:

MontantMax :

.....

Le Partenaire Cocontractant

Alger, le :

Le Service contractant

Alger, le :

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
وزارة البيئة وجودة الحياة
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA QUALITE DE LA VIE
المركز الوطني لتكنولوجيات إنتاج أكثر نقاء
CENTRE NATIONAL DES TECHNOLOGIES DE PRODUCTION PLUS PROPRE

LETTRE DE SOUMISSION

1/ Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : **Centre National des Technologies de production Plus Propre (CNTPP)**

Nom, prénom, qualité du signataire de la convention : **ARAB Karim, Chargé de la Gestion**



2/ Présentation du soumissionnaire :

Présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature) :

Soumissionnaire seul

Dénomination de la société :

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises : Conjoint Solidaire

Dénomination de chaque société :

1/.....

2/.....

3/.....

4/.....

Dénomination du groupement :

.....

3/ Objet de la lettre de soumission :

Objet de la convention :

.....

4/ Engagement du soumissionnaire :

Le signataire S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères

.....

.....

.....
Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

Engage la société, sur la base de son offre

Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :



.....
Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1/Dénomination de la société ² :

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

.....
Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de la convention :

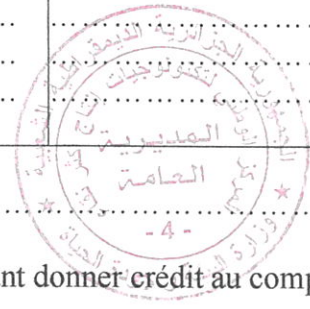
.....
Après avoir pris connaissance des pièces du projet de la convention et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

- remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de la convention.

- me soumetts et m'engage envers (indiquer le nom du service contractant), à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : (indiquer le montant du marché public en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en chiffres et en lettres, et en hors taxes et en toutes taxes) :

.....
Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :

Désignation des membres	Nature des prestations	Montant HT des prestations
.....
.....
.....



Imputation budgétaire :

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n°.....ouvert auprès :

5/ Signature du soumissionnaire :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit de la convention ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n°66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....
.....
.....

6/ Décision du service contractant :

La présente offre est
A....., le

Signature du représentant du service contractant :

N. B. :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration. Dans le cas d'un groupement conjoint préciser éventuellement le numéro de compte bancaire de chaque membre du groupement.
- En cas d'allotissement, présenter une déclaration par lot.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.



DECLARATION A SOUSCRIRE

1/ Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : **Centre National des Technologies de Production Plus Propre (CNTPP)**

Nom, prénom, qualité du signataire de la convention :
ARAB Karim, Directeur Général

2/Présentation du soumissionnaire et désignation du mandataire, dans le cas d'un groupement :

Présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature) :

Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société :

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises : Conjoint Solidaire

Dénomination de chaque société membre du groupement :

- 1/.....
- 2/.....
- 3/.....
- 4/.....

Dénomination du groupement :

Désignation du mandataire :

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :

3/ Objet de la déclaration à souscrire :

Objet de la convention :

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet de la convention :

La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés :

Offre de base

Variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner leurs montants)

Prix en option(s) suivant(s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sans mentionner leurs montants) :

4/ Engagement du soumissionnaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de la convention prévues dans le cahier des charges et conformément à leurs clauses et stipulations.

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte

Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

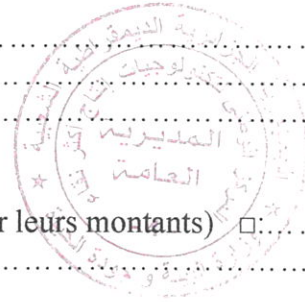
Engage la société, sur la base de son offre

Dénomination de la société:

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

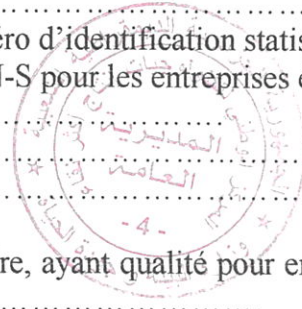
Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement



Présentation des membres du groupement (Chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1/Dénomination de la société :
 Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :



Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :

Désignation des membres	Nature des prestations
.....
.....
.....
.....

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission, et dans un délai de (en chiffres et en lettres)....., à compter de la date d'entrée en vigueur du marché public, dans les conditions fixées dans le cahier des charges.

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.

5/ Signature du soumissionnaire :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....
.....
.....

6/ Décision du service contractant :

La présente offre est

A....., le

Signature du représentant du service contractant :



N. B. :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
وزارة البيئة وجودة الحياة
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA QUALITE DE LA VIE
المركز الوطني لتكنولوجيات إنتاج أكثر نقاء
CENTRE NATIONAL DES TECHNOLOGIES DE PRODUCTION PLUS PROPRE

DECLARATION DE CANDIDATURE



1/ Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : **Centre National des Technologies de production plus propre (CNTPP)**

2/ Objet de la convention :

3/ Objet de la candidature :

La présente déclaration de candidature est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :
Non Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés :

4/ Présentation du candidat ou soumissionnaire :

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de la convention :

....., agissant :

En son nom et pour son compte

Au nom et pour le compte de la société qu'il représente

4-1/ Candidat ou soumissionnaire seul:

Dénomination de la société :

..... Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

4-2/ Le candidat ou soumissionnaire, membre d'un groupement momentané d'entreprises :

Le groupement est : Conjoint Solidaire

Nombre des membres du groupement (en chiffres et en lettres) : Nom du groupement : Présentation de chaque membre du groupement :

Dénomination de la société : Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères

.....
.....
.....

Forme juridique de la société :

..... Montant du capital social :

La société est-elle mandataire du groupement ? : Non Oui

Le membre du groupement (Tous les membres du groupement doivent opter pour le même choix) :

- signe individuellement la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement ainsi que toutes modifications du marché public qui pourraient intervenir ultérieurement ou;

- donne mandat à un membre du groupement, conformément à la convention de groupement, pour signer, en son nom et pour son compte, la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement ainsi que toutes modifications du marché public qui pourraient intervenir ultérieurement ;

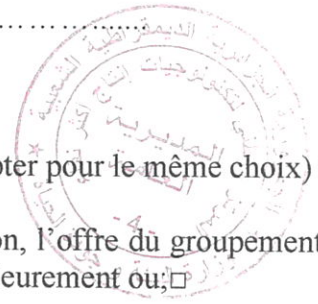
Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en indiquant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant

.....
.....
.....

5/ Déclaration du candidat ou soumissionnaire :

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'est pas exclu ou interdit de participer aux marchés publics :

- pour avoir refusé de compléter son offre ou du fait qu'il s'est désisté de l'exécution d'un marché public ;
- du fait qu'il soit en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activité ou du fait qu'il fait l'objet d'une procédure relative à l'une de ces situations ;
- pour avoir fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée constatant un délit affectant sa probité professionnelle ;
- pour avoir fait une fausse déclaration ;
- du fait qu'il soit inscrit sur la liste des entreprises défaillantes ;
- du fait qu'il soit inscrit sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics ;
- du fait qu'il soit inscrit au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ;
- pour avoir fait l'objet d'une condamnation définitive par la justice pour infraction grave à la législation du travail ;
- du fait qu'il soit une société étrangère qui n'a pas honoré son engagement d'investir ;



- du fait qu'il ne soit pas en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers l'organisme en charge des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique, le cas échéant, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie ;
- pour n'avoir pas effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien ;

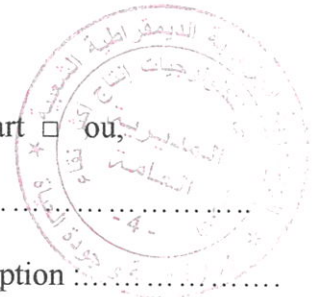
Oui Non

Dans la négative (à préciser)

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'est pas en règlement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois mois porte la mention « néant ». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire. Dans le cas où l'entreprise fait l'objet d'un règlement judiciaire ou de concordat le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il est autorisé à poursuivre son activité.

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il :

- est inscrit au registre de commerce ou,
- est inscrit au registre de l'artisanat et des métiers, pour les artisans d'art ou,
- détient la carte professionnelle d'artisan ou,
- est dans une autre situation (à préciser) :



Dénomination exacte et adresse de l'organisme, numéro et date d'inscription :

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il détient le numéro d'identification fiscale suivant :, délivré par le, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie.

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'existe pas de privilèges, nantissements, gages et/ou d'hypothèques inscrits à l'encontre de l'entreprise.

Non Oui

Dans l'affirmative (préciser leur nature et joindre copie de leurs états, délivrés par une autorité compétente).....

Le candidat ou soumissionnaire déclare que la société n'a pas été condamnée en application de l'ordonnance n° 03-03 du 19 Joumada 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative à la concurrence ou en application de tout autre dispositif équivalent:

Non Oui

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision, et joindre copie de cette décision).....

Le candidat ou soumissionnaire seul ou en groupement déclare présenter les capacités nécessaires à l'exécution du marché public et produit à cet effet, les documents demandés par le service contractant dans le cahier des charges (lister ci-après les documents joints) :

-
-

-..... ;
 -..... ;
 -..... ;
 -..... ;

Le candidat ou soumissionnaire déclare que :

- la société est qualifiée et/ou agréée par une administration publique ou un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par un texte réglementaire :

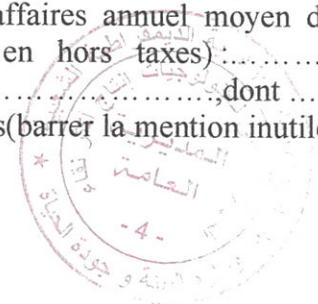
Non Oui

Dans l'affirmative : (indiquer l'administration publique ou l'organisme spécialisé qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration).....

- la société a réalisé pendant (indiquer la période considérée exigée dans le cahier des charges) un chiffre d'affaires annuel moyen de (indiquer le montant du chiffre d'affaires en chiffres, en lettres et en hors taxes).....
, dont %
 sont en relation avec l'objet du marché public, du lot ou des lots (barrer la mention inutile). Le candidat ou soumissionnaire présente un sous-traitant :

Non Oui

Dans l'affirmative remplir la déclaration de sous-traitant.



6/ Signature du candidat ou soumissionnaire seul ou de chaque membre du groupement :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom, qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....

N. B. :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une déclaration par membre.
- En cas d'allotissement, présenter une déclaration pour tous les lots.
- Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
وزارة البيئة وجودة الحياة
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA QUALITE DE LA VIE
المركز الوطني لتكنولوجيات إنتاج أكثر نقاء
CENTRE NATIONAL DES TECHNOLOGIES DE PRODUCTION PLUS PROPRE

DECLARATION DE PROBITE

1/ Identification du service contractant :Centre National des Technologies de Production Plus Propre (CNTPP)

Désignation du service contractant :

2/ Objet de la convention :

.....

3/ Présentation du candidat ou soumissionnaire :

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de la convention :

Agissant :

en son nom et pour son compte.

au nom et pour le compte de la société qu'il représente.

Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

Forme juridique de la société :

4/ Déclaration du candidat ou soumissionnaire :

Je déclare que ni moi, ni l'un de mes employés ou représentants, n'avons fait l'objet de poursuites judiciaires pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics.

Non Oui

Dans l'affirmative (préciser la nature de ces poursuites, la décision rendue et joindre une copie du jugement)
:.....

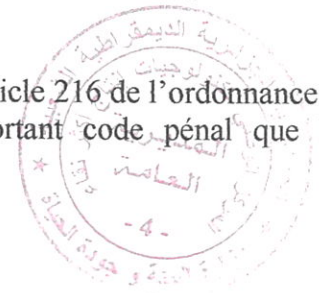


.....
M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.

M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la passation, de l'exécution ou de contrôle d'un marché public ou d'un avenant.

Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption avant, pendant ou après la procédure de passation d'un marché public ou d'un avenant, sans préjudice des poursuites judiciaires, constituerait un motif suffisant pour prendre toute mesure coercitive, notamment de résilier ou d'annuler le marché public ou l'avenant concerné et d'inscrire l'entreprise sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.



Fait à, le.....

Signature du candidat ou soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)

N. B. :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Toutes les rubriques doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, chaque membre doit présenter sa propre déclaration.
- En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant doit présenter sa propre déclaration.
- En cas d'allotissement, présenter une seule déclaration pour tous les lots. Le(s) numéro(s) de lot(s) doit (vent) être mentionné(s) dans la rubrique n° 2 de la présente déclaration.
- Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.